



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

131^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Commission permanente
des Affaires des Nations Unies

C-IV/131/A.1
9 juin 2014

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)**
3. **Elections au Bureau de la Commission permanente**
4. **Débat interactif avec le Professeur Alfred de Zayas, Expert indépendant de l'ONU sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable**

En septembre 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU décidait de créer une nouvelle procédure spéciale sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable et d'en affecter la responsabilité à un expert indépendant. Au titre de ce mandat, l'Expert indépendant a notamment pour mission de répertorier les bonnes pratiques et les éventuels obstacles à la promotion et à la protection d'un ordre international démocratique et équitable, et de formuler des propositions et/ou des recommandations sur les mesures envisageables à cet égard. La Commission entendra un exposé sur le dernier rapport de l'Expert indépendant à l'Assemblée générale des Nations Unies (voir

http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A%2F68%2F284&Submit=Rcherche&Lang=F) et engagera un débat interactif sur ses principales conclusions.

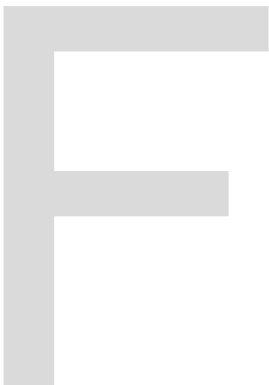
5. **Réunion-débat sur le rôle des entreprises privées dans les décisions de l'ONU**

Comme l'ont montré plusieurs rapports récents d'organismes indépendants, l'Organisation des Nations Unies encourt un risque de captation par des entreprises privées. Sous l'appellation générale de "secteur privé", un des principaux partenaires de l'ONU, les entreprises ont pris pied dans d'importants processus décisionnels de l'Organisation. Pour autant, il est difficile de savoir quels mécanismes de reddition de comptes sont en place pour protéger l'intégrité de l'action de l'ONU, premier organisme d'intérêt public du monde. Les représentants du secteur privé, la société civile et des dirigeants de l'ONU débattront avec la Commission sur cette question d'une grande actualité (voir [Annexe 1](#)).

6. **Débat sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée visant à contre le problème mondial de la drogue**

En 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une session spéciale sur les drogues en vue de traiter de ce phénomène mondial de plus en plus problématique et d'y apporter une réponse globale et intégrée. A la 130^{ème} Assemblée de l'UIP, en mars 2014, les délégations du Mexique et de la Suède ont soumis une proposition conjointe à la Commission des Affaires des Nations Unies, appelant cette dernière à étudier les modalités d'une contribution parlementaire formelle au processus préparatoire de cette session spéciale ([Annexe 2](#)). La Commission aura une discussion préliminaire sur le sujet. Elle s'appuiera pour ce faire sur un document d'information rédigé par les délégations du Mexique et de la Suède, qui aura été distribué au préalable.

7. **Divers**



**PROPOSITION : DEBAT SUR LE ROLE DES ENTREPRISES PRIVEES
DANS LES DECISIONS DE L'ONU**

Note présentée par le Secrétariat de l'UIP

Comme l'ont montré plusieurs rapports récents d'organismes indépendants, l'Organisation des Nations Unies encourt un risque de captation par des entreprises privées.¹ Sous l'appellation générale de "secteur privé", une des composantes de la société civile que reconnaît l'ONU, les entreprises ont pris pied dans d'importants processus décisionnels et au Secrétariat de l'ONU. Mais quelle influence des entreprises privées peut-on tolérer et quelles règles doivent régir leur partenariat avec l'ONU, premier organisme d'intérêt public du monde ?

Ces questions ne sont pas nouvelles, et elles ont été posées par la société civile et quelques gouvernements dans le passé. Elles sont toutefois revenues au premier plan, dès lors qu'il devient manifeste que la relation étroite qui lie l'ONU au monde de l'entreprise peut avoir un impact sur les décisions de l'Organisation. Un cas d'espèce pourrait être le processus de consultation mené l'an dernier par l'ONU sur le Programme de développement pour l'après-2015. Pratiquement tous les grands rapports issus de ce processus reflètent très clairement le point de vue des entreprises, qui voient dans la croissance économique et l'accumulation de richesse matérielle la condition *sine qua non* du développement et restent sourdes aux voix des autres groupes de la société civile, et même de l'UIP, qui conçoivent davantage le développement comme un surcroît de bien-être pour l'humanité, dans toutes ses dimensions.

Si les grandes entreprises sont assurément des acteurs importants dans toute économie moderne, qui répondent aux besoins et aux aspirations de millions de personnes, elles sont aussi, bien souvent, des acteurs très puissants, disposant de moyens pour influencer le processus décisionnel de manière souvent disproportionnée en regard des pouvoirs des autres groupes de la société civile et de l'ensemble des citoyens.

S'agissant du développement en particulier, le principe du profit qui anime le monde de l'entreprise n'est pas toujours compatible avec les vrais intérêts des personnes et des communautés. Par exemple alors qu'une grande entreprise peut voir les pays en développement comme des "débouchés", les gens qui y vivent peuvent se considérer d'abord comme des citoyens jouissant des droits fondamentaux sur un pied d'égalité avec tous les autres habitants de la planète. Il n'est pas toujours facile de concilier ces deux perspectives au sein d'un processus décisionnel. Il faut au minimum que le processus soit neutre et ne subisse pas d'ingérence indue de l'extérieur.

Dans cette perspective, le débat de la Commission permanente des affaires des Nations Unies pourrait se structurer autour des points suivants :

1. Le "secteur privé" qui est représenté à l'ONU est en majeure partie représentatif des grandes entités, et non pas des petites et moyennes entreprises. Il s'exprime dans les réunions de l'ONU en tant que groupe à but non lucratif, parce qu'il est représenté par des associations à but non lucratif. Toutefois, les membres de ces associations sont tous des entités à but lucratif dont l'inclination naturelle est d'envisager le développement avant tout comme un processus d'exploitation des ressources et d'accumulation matérielle. Mais les intérêts des petites et des micro-entreprises peuvent-ils se concilier avec ceux des grands acteurs industriels et commerciaux au sein de ce groupe hétérogène et dans quelle mesure ?
2. L'expression "partenariat avec le secteur privé", qui est désormais monnaie courante dans les débats onusiens sur le développement et qui sous-entend que le secteur privé a un rôle clé à jouer dans le processus de développement, pourrait poser problème. Tout d'abord, elle suppose que les entreprises ne peuvent être qu'une force du "bien" et que leurs intérêts sont intrinsèquement ceux de la société dans son ensemble. Deuxièmement, elle occulte toute

¹ Voir: B. Adams et L. Pingeot, *Whose Development, Whose UN? Reclaiming the UN's Values-based Framework*, Friedrich Ebert Stiftung, novembre 2013; L. Pingeot, *Corporate Influence in the Post-2015 Process*, Misereor, Global Policy Forum et Brot für die Welt, janvier 2014.

velléité de débat sur l'impact négatif que beaucoup de grandes sociétés ont eu dans le monde (sur les plans environnemental, social et parfois économique, si l'on songe aux effets négatifs des accords de libre-échange protecteurs de l'entreprise, par exemple). Troisièmement, elle ignore le fait que l'énorme puissance financière des grandes sociétés rend le terrain de jeu très inégal s'agissant de la négociation de contrats ou d'autres types d'accords avec les gouvernements et les communautés, et ce dans le monde entier.

3. La relation que l'ONU a nouée avec le monde de l'entreprise dans le cadre d'initiatives telles que le Pacte mondial est de portée très limitée, et il lui manque une composante de responsabilisation globale. Ainsi, la notion de "responsabilité sociale de l'entreprise" qui sous-tend le Pacte mondial (par lequel les entreprises doivent s'engager au respect des droits de l'homme, des normes du travail et de l'environnement) n'oblige pas ces mêmes sociétés à s'abstenir de demander des subventions indues au gouvernement des pays où elles opèrent ou de plaider pour une déréglementation des marchés qui pourrait entraver la capacité des gouvernements de protéger l'intérêt public (un exemple fréquent de cette situation est celui dans lequel une entreprise poursuit un gouvernement en justice pour faire abroger une loi qui nuit à ses intérêts privés). Un autre aspect limitatif du Pacte mondial est qu'il n'a pour mécanisme redditionnel principal qu'une simple déclaration "volontaire" des entreprises membres.
4. Le financement de l'ONU par le secteur privé n'est pas totalement transparent, et peu de règles ont été instituées pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêt ou barrer l'accès aux mauvais joueurs. Contrairement aux organisations non gouvernementales, dont l'engagement aux côtés de l'ONU est régi par des directives strictes et par un processus intergouvernemental d'accréditation, les gouvernements n'ont aucun système de contrôle des personnes morales avec lesquelles les Nations Unies entrent en partenariat. Sur les milliards de dollars que l'ONU a reçus des acteurs non gouvernementaux au cours des dernières années, le montant apporté par le secteur privé n'est pas clairement exprimé, ni comptabilisé en termes de résultats réels. Plusieurs organes de l'ONU entretiennent des liens avec le secteur privé. Le nouveau Mécanisme pour la promotion des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies, mis en place au Secrétariat de l'ONU, dispose d'un financement de base de quelque 1,2 millions de dollars, et d'apports à concurrence de 12 millions de dollars imputés aux ressources extrabudgétaires, dont une bonne partie peut provenir du secteur privé.

**DEMANDE OFFICIELLE D'ETUDE CONCERNANT LA COOPERATION INTERNATIONALE
EN VUE D'UNE STRATEGIE INTEGREE ET EQUILIBREE DE LUTTE
CONTRE LE PROBLEME MONDIAL DE LA DROGUE**

***Proposition soumise par les délégations mexicaine et suédoise à la Commission
permanente des Affaires des Nations Unies
Demande officielle d'étude à faire entreprendre par l'UIP***

Texte explicatif

Le problème de la drogue a acquis une dimension mondiale et a des conséquences toujours plus lourdes. Dans la situation actuelle, le principe selon lequel chacun, de l'individu à l'Etat lui-même, doit répondre de l'observation des lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, n'est plus respecté. Assurer l'état de droit est fondamental si l'on veut parvenir à une paix et une sécurité durables, à la protection effective des droits de l'homme et à un progrès économique et un développement suffisants.

Malgré les progrès accomplis, le problème mondial de la drogue constitue toujours une lourde menace pour la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et les efforts entrepris pour y faire face ont un coût important pour la société et les individus.

La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et agir. Aucun pays ne parviendra à lutter contre le trafic de drogue isolément. Nous sommes tous concernés, que notre pays abrite des consommateurs, des producteurs ou des intermédiaires, et nous dépendons tous dans une large mesure de la coopération régionale, sous-régionale et internationale dans la lutte contre les stupéfiants et le crime organisé, un domaine d'action prioritaire pour l'ONU. Nous autres parlementaires sommes responsables du cadre législatif – pour ce qui touche à la sûreté publique mais aussi à la santé, à l'éducation et à d'autres domaines connexes, et il est crucial, en notre qualité de représentants des citoyens, que nous défendions la démocratie partout dans le monde.

Conformément aux Statuts de l'Union interparlementaire, les délégations mexicaine et suédoise souhaitent demander que l'étude suivante soit inscrite au programme de recherche et d'étude de l'Organisation. Elles se fondent sur les considérations suivantes :

Contexte

Le problème de la consommation et du commerce illicite de drogues prend des proportions inquiétantes, ainsi qu'il ressort clairement des données récentes publiées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). On dénombre approximativement 315 millions de personnes, âgées de 15 à 64 ans, qui consomment régulièrement de la drogue. Quelque 190 millions de personnes consomment du cannabis, 20 millions prennent de la cocaïne et 53 millions des méthamphétamines. Si la consommation de drogues traditionnelles, telles que l'héroïne et la cocaïne, semble fléchir dans certaines parties du monde, l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance et de nouvelles substances psychoactives gagne du terrain. Le nombre de personnes présentant des problèmes graves de dépendance a sensiblement augmenté pour atteindre 39 millions.

Les problèmes liés à l'abus de drogues sont encore étroitement associés à plusieurs maladies de proportions endémiques telles que le VIH/sida et la tuberculose, entre autres. Les adolescents et les jeunes sont particulièrement vulnérables face aux drogues, surtout dans les régions sinistrées par la dépression économique, où les possibilités de formation et de travail font généralement défaut. Ce sont les premières cibles des organisations criminelles qui profitent du marché illicite de la drogue.

Le trafic de drogues représente une part importante du commerce illicite mondial et englobe la culture, la distribution et la vente de substances interdites par la loi. La violence liée à la drogue est l'une des principales causes de la criminalité et de l'instabilité dans plusieurs pays et demeure une préoccupation constante car elle menace la sécurité et le bien-être de villes et de populations

entières. De plus, il est prouvé que le trafic de drogues est une composante importante de la criminalité transnationale organisée, en ce qu'il sert à financer et faciliter d'autres abominables activités criminelles en pleine expansion comme la traite d'êtres humains et le trafic d'armes, les enlèvements, l'extorsion, l'exploitation sexuelle et par le travail et le blanchiment d'argent. Pierre angulaire de réseaux du crime organisés aux dimensions transnationales, le trafic de drogues n'est pas un problème seulement régional mais mondial, qui doit être combattu par la communauté internationale.

Malgré les efforts déployés par les Etats, les progrès auxquels ils sont parvenus et le renforcement de la coopération internationale, et même si le principe d'une responsabilité commune et partagée est admis aujourd'hui, l'insuccès en la matière a mis en lumière la nécessité de trouver d'autres moyens de s'attaquer au problème en insistant sur la dimension sanitaire du problème et sur le souci de protéger le tissu social. En septembre 2012, les Présidents du Mexique, de la Colombie et du Guatemala ont demandé à l'Assemblée générale des Nations unies d'organiser une session extraordinaire sur la drogue par une résolution appuyée par 95 autres pays. Cette session aura lieu en 2016.

Outre qu'elle lancera une concertation politique de haut niveau sur le sujet, cette réunion visera aussi à accélérer la révision, puis la modification, de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, dont le texte est actuellement à l'examen à la Commission des stupéfiants de l'ONU, à Vienne. Les Etats doivent réaffirmer leur engagement en faveur de la coopération internationale tout en débattant de ce sujet important dans le cadre d'une discussion approfondie, transparente et fondée sur des données scientifiques qui devra associer toutes les parties.

Les conditions préalables à la tenue d'une telle réunion ne sauraient être plus indiquées. En effet, les politiques actuelles de lutte contre la drogue sont de plus en plus discutées et des appels à une réforme de ces politiques se font entendre, en particulier en Amérique latine et aux Etats-Unis mais pas exclusivement dans ces pays.

De plus, d'autres dirigeants, experts, décideurs politiques, parlementaires et penseurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organisations internationales, ont engagé un dialogue particulièrement fructueux qui favorise un débat régional et international.

Cette réunion se tiendra à la veille des importantes manifestations qui doivent avoir lieu avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016, telles que la présentation de l'Examen, par l'Organisation des Etats américains, des politiques de lutte contre la drogue menées dans l'hémisphère, qui doit être discuté pendant les sessions extraordinaires de son Assemblée générale, la présentation d'un rapport sur ces questions par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et, plus important, la réunion du segment de haut niveau de la Commission des stupéfiants de l'ONU qui a eu lieu à Vienne les 13 et 14 mars 2014 et qui a publié une "Déclaration ministérielle commune".

Le problème mondial de la drogue est davantage qu'une question d'offre et de demande et il paraît nécessaire de renforcer les politiques qui tiennent compte du tissu social et des considérations en matière des droits de l'homme afin de réduire autant que faire se peut son impact sur les sociétés contemporaines.

L'UIP réaffirme que la résolution 67/193 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue en vue de faire le point des progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, comprenant une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue dans le cadre des trois conventions internationales consacrées au contrôle de la drogue et des autres instruments pertinents des Nations Unies.

L'UIP réaffirme aussi la résolution 68/197 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié la Commission des stupéfiants d'engager le processus préparatoire de la session extraordinaire, notamment la présentation de propositions qui seront examinées par l'Assemblée générale à partir de sa soixante-neuvième session et de compléter son travail de fond en dressant l'inventaire des expériences menées aux niveaux régional, national et local pour réduire l'offre et la demande de drogues ainsi que des politiques mises en œuvre pour combattre la violence et réduire les vulnérabilités sociales. Parallèlement, l'UIP invite tous les acteurs intéressés à poursuivre le débat sur la question afin que celui-ci débouche sur des résultats aussi fructueux que possible.

Proposition

Les délégations mexicaine et suédoise demandent officiellement que soit entreprise une recherche spéciale, qui serait confiée à des rapporteurs désignés à cette fin, et elles lancent un appel pour que cette demande soit approuvée. Cette étude devrait notamment porter sur le rôle accru que pourrait jouer l'UIP dans l'élaboration d'un Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée visant à donner une dimension parlementaire aux travaux entrepris par l'ONU pour lutter contre le problème mondial de la drogue. L'UIP devrait réfléchir au débat important qui s'annonce et au rôle qui revient aux parlements dans l'examen, l'amélioration et l'application d'une législation adaptée sur la question. L'étude demandée figurerait parmi celles que mènerait l'UIP en 2014-2015 dans le cadre du mandat de la Quatrième Commission permanente.